



18° VIDE GRENIER de LA FESTIVE 28 MAI 2022

GESTES BARRIERES REGLEMENT INDISPENSABLES

ART 1 : LA FESTIVE Comité des Fêtes est l'organisateur du Vide Grenier se tenant à Fontaine le Comte (Esplanade de la Mairie) le 28 mai 2022 de 7h à 18h. L'accueil des Exposants débute à 7 heures.

ART 2 : Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui sera attribué le jour de la manifestation par les organisateurs.

ART 3 : Les objets exposés (animaux vivants interdits) demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables des litiges tels que perte, vol, casse et autres détériorations.

ART 4 : L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

ART 5 : Les objets invendus ne devront pas être abandonnés sur le terrain à la fin de journée. L'exposant s'engage donc à rapporter ses invendus ou les emporter à la décharge. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

ART 6 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

ART 7 : Ce vide Grenier est ouvert aux particuliers et aux professionnels.

ART 8 : Pour des raisons de sécurité, toute vente de produits alimentaires est interdite.

ART 9 : En cas de non présence le jour même du vide grenier, aucun remboursement ne sera effectué.

ATTESTATION – INSCRIPTION

18° Vide Grenier du 28 mai 2022 à Fontaine le Comte (Esplanade de la Mairie)

GESTES BARRIERES INDISPENSABLES

Nom : Prénom :

Né (e) le : à (Département)

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : E-mail :

Titulaire de la pièce d'identité n° :

Délivrée le : Par :

Professionnels : Numéro SIRET : Délivré par :

N° immatriculation de mon véhicule, (5 mètres minimum pour une voiture (sauf monospace) et 7 mètres minimum pour une voiture + remorque ou camion ou monospace) :

Ci-joint le règlement de : € pour l'emplacement d'une longueur de : mètres (2 €/ml)

Les Chèques sont à l'ordre de la FESTIVE.

Obligatoire pour les particuliers :

Je, soussigné(e), déclare sur l'honneur ne pas être un commerçant, ne vendre que des objets personnels usagés (article L310-2 du code du commerce) et ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (art R321-9 du code pénal).

Cette « attestation-inscription » dûment remplie ainsi que le règlement sont à transmettre à :

M. Jean Claude GUILLOTEAU – Vide Grenier 2022- 3 Rue des Tamaris 86240 Fontaine le Comte

Au plus tard pour 25 mai 2022 (Toute inscription non enregistrée le 27 mai ne sera pas retenue).

Cette attestation sera également jointe au registre de police coté et paraphé par la Mairie de Fontaine le Comte.

Fait à : le : Signature :